

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2013

Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2013,

2013-070 Modification de la composition des groupes d'élus et des élus non-inscrits du conseil municipal
Rapporteur : Monsieur LAURENT

2013-071 Débat d'Orientations Budgétaires
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-072 Centre technique municipal Marcel Sembat : autorisation donnée au Maire de signer une demande de déclaration préalable de travaux
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-073 Etude relative à l'achat du gaz naturel et adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour la fourniture de gaz
Rapporteur : Monsieur MONTEIL

2013-074 Maximilien plateforme des acteurs franciliens des marches publics – évolution du statut associatif en groupement d'intérêt public
Rapporteur : Madame BASSEZ

2013-075 Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association départementale Les Francas du Val-de-Marne
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2013-076 Adhésion de la commune à l'association des villes «Coups de pouce clé»
Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2013-077 Recensement de la population 2014 : rémunération du coordinateur, de son adjoint et des agents recenseurs
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-078 Ressources Humaines – Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la ville
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-079 Ressources Humaines – Modification de la convention de mutualisation d'une psychologue du travail entre la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et la Ville du Kremlin-Bicêtre – Avenant
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-080 Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2013-081 Garantie d'emprunt d'un montant total de 3 864 407 € à contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations par Paris Habitat OPH 7 Bd Chastenot de Géry/ annule et remplace la délibération n° 2009-105
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-070

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS ET DES ELUS NON INSCRITS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

35

Présents.....

25

Représentés.....

10

Absent.....

0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS ET DES ELUS
NON INSCRITS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur LAURENT expose au conseil,

Par courrier en date du 13 octobre 2013, Monsieur Pascal REISSER m'a informé de sa démission du groupe « Changeons Bicêtre ». Le Conseil Municipal du 17 octobre en a été informé et en a pris acte.

Je vous rappelle en effet que le règlement intérieur prévoit dans son article 24, un minimum de 2 élus pour constituer un groupe et que les élus peuvent choisir de ne pas être inscrits dans un groupe. Monsieur Pascal REISSER déclare vouloir être non inscrit. De ce fait, le groupe « Changeons Bicêtre » n'ayant qu'un seul membre n'est plus un groupe.

J'ai également reçu un courrier du groupe des élus Socialistes en date du 29 octobre 2013 m'informant du changement de présidence du groupe.

Monsieur Jean-Louis BOULANGER est élu président du groupe et Madame Geneviève EL MALKI est vice-présidente du groupe.

Compte tenu de ces modifications, il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus et de la liste des élus non-inscrits du conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte de cette nouvelle composition comme suit :

GROUPE DES ELUS MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN PARTI RADICAL DE GAUCHE ET APPARENTES

- Jean-François BANBUCK	- Rose ALESSANDRINI
- Jean-Marc NICOLLE	- Didier ROUSSEL
- Carole POISAT	- Zohra SOUGMI
- Corinne BOCABEILLE	- Frédéric ZENOU
- Nathalie GUILLOT	- Delphine LEBRUN
- Ghania LATEB	- Pierre MERCADIER
- Jean-Luc LAURENT	- Amine CHIALI
- Denise LEFEVRE	- Alain CAVALIER
- Pascal MONTEIL	

Président : Jean-François BANBUCK
Vice-présidente : Rose ALESSANDRINI

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES :

- Jean-Louis BOULANGER	- Paule MATHONNAT
- Geneviève ELMALKI	- Hervé NOWAK
- Laurent GIRIER	- Christelle THERET
- Irène JURANVILLE	

Président : Jean-Louis BOULANGER
Vice-présidente : Geneviève EL MALKI

GROUPE FRONT DE GAUCHE

- Ghislaine BASSEZ	- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Alain DESMAREST	- Elsa MANDRON-RAUCOULES
- Véronique GESTIN	- Ibrahima TRAORE

Président : Ibrahima TRAORE

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON-INSCRITS DANS UN GROUPE :

- Bernard AUBAGUE
- Bernard CHAPPELLIER
- Raphaët DALI
- Jacques POIRSON
- Pascal REISSER

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc LAURENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération en date du 26 juin 2008,

Vu la lettre de Monsieur REISSER en date du 13 octobre 2013,

Vu la lettre du groupe des élus Socialistes en date du 29 octobre 2013,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

_____ **DECIDE** _____

Article unique

De prendre acte de la composition des groupes d'élus et des élus non-inscrits du conseil municipal :

GROUPE DES ELUS MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN PARTI RADICAL DE GAUCHE ET APPARENTES

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Jean-François BANBUCK | - Rose ALESSANDRINI |
| - Jean-Marc NICOLLE | - Didier ROUSSEL |
| - Carole POISAT | - Zohra SOUGMI |
| - Corinne BOCABEILLE | - Frédéric ZENOU |
| - Nathalie GUILLOT | - Delphine LEBRUN |
| - Ghania LATEB | - Pierre MERCADIER |
| - Jean-Luc LAURENT | - Amine CHIALI |
| - Denise LEFEVRE | - Alain CAVALIER |
| - Pascal MONTEIL | |

Président : Jean-François BANBUCK

Vice-présidente : Rose ALESSANDRINI

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Jean-Louis BOULANGER | - Paule MATHONNAT |
| - Geneviève ELMALKI | - Hervé NOWAK |
| - Laurent GIRIER | - Christelle THERET |
| - Irène JURANVILLE | |

Président : Jean-Louis BOULANGER

Vice-présidente : Geneviève EL MALKI

GROUPE FRONT DE GAUCHE

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| - Ghislaine BASSEZ | - Fabien GUILLAUD-BATAILLE |
| - Alain DESMAREST | - Elsa MANDRON-RAUCOULES |
| - Véronique GESTIN | - Ibrahima TRAORE |

Président : Ibrahima TRAORE

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON-INSCRITS DANS UN GROUPE :

- Bernard AUBAGUE
- Raphaët DALI
- Jacques POIRSON
- Bernard CHAPPELLIER
- Pascal REISSER

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Luc LAURENT

Le Maire

Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-070 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800505&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information : si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils", puis "à propos de..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Modification de la composition des groupes d'élus et des élus non-inscrits du conseil municipal

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-070 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-070-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. autres

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goMultiActe.do?exchangeId=18&exchangeTypeId=acte&menuItemId=acte_groupe

Sites de confiance 100%

démarrer 7 Microsoft Office O... Prefecture Actes Soumis au Cont... Actes Soumis au Cont...

FR Rechercher sur l'ordinateur 16:24

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-071

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 26
Représentés..... 9
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Comme chaque année, la municipalité vous propose de débattre des orientations budgétaires pour 2014 lors du présent Conseil municipal sachant que le projet de Budget Primitif 2014 sera quant à lui présenté au Conseil municipal prévu le 17 décembre. Avant de vous présenter la situation prévisionnelle de la ville et les projets pour 2014, il convient au préalable de nous situer dans notre environnement économique.

1. L'environnement économique global, une croissance qui s'amorce

A. La croissance mondiale repasse en dessous de la barre des 3% cette année :

Selon les données du Fond monétaire international (FMI), le produit intérieur brut (PIB) de la planète ne progressera que de 2,9% en 2013 et de 3,6% en 2014. La croissance américaine est ainsi revue en baisse à 1,6 % cette année et 2,6 % l'an prochain, après 2,8 % en 2012.

Ce sont les pays émergents et en développement qui subissent les plus fortes révisions à la baisse, représentant 0,5% pour 2013 et de 0,4% en 2014. La Chine affichera 7,6% de croissance en 2013 et 7,3 % en 2014, très en deçà des 10% de croissance enregistrés ces deux dernières décennies. L'Inde est créditée de 3,8% de croissance cette année et de 5,1% l'an prochain, en retrait, après une hausse du PIB de 6,3% en 2011.

Une attention toute particulière étant toujours portée sur les Etats-Unis, une vigilance accrue sera menée dans les mois à venir quant à l'évolution de l'économie du pays. En effet, la crise dite du « shutdown », avec seize jours de paralysie du pays, qui s'est soldée par un accord entre le Sénat et le Congrès sur le relèvement de la dette du pays démontre une fragilité de l'économie du pays. Les économistes craignent une possible réaction des marchés financiers à l'échelle mondiale, devant l'annonce de l'avertissement de l'agence Fitch d'abaisser la note souveraine des Etats unis, et en cascade, l'impact possible en Europe et en France, du fait du dictat des agences financières. Le Président de la Banque centrale européenne comme le ministre de l'économie française se sont d'ailleurs inquiétés des risques de frein pour la « reprise en cours ».

Zone euro : une reprise modeste et moins forte que prévue en 2014

L'une des conséquences indirectes du « shutdown » est la hausse de l'euro qui évolue autour des 1,38 \$. Selon les dernières prévisions économiques de la commission européenne, la zone euro sortirait de la récession en 2014. La reprise est néanmoins moins forte que prévue, la croissance étant estimée à 1,1%. On peut s'interroger sur la faiblesse du sursaut dans l'Union Européenne quand la plupart des régions du monde renouent avec la croissance. D'autant que la modeste reprise sera soutenue par une locomotive, l'Allemagne qui profite de l'euro fort, avec une croissance annoncée à 1,7%.

Alors que certains pays comme le Japon, le Royaume Uni ou les Etats-Unis baissent le coût de leur monnaie, la valeur de l'euro constitue un handicap dans notre économie, autour de 1,35-1,40 \$. Avec un euro fort, un euro trop cher, ce sont des emplois et des points de croissance qui chutent. Selon différents scénarios : une hausse de 10% de l'euro face aux autres devises, la croissance française est amputée de 0,6 point de PIB et de 30 000 à 150 000 emplois.

La politique monétaire européenne, comme le souligne lui-même le FMI, manque de souplesse.

Selon la note de conjoncture de l'INSEE d'octobre 2013, les tensions restent modérées dans les marchés financiers de la zone euro, avec des embellies ressenties quant à la reprise d'activité, hors secteur de la construction.

L'Italie et l'Espagne sortiraient de la crise d'ici la fin d'année, au prix d'une politique d'austérité drastique, tout comme au Portugal où un sursaut a été ressenti. Ainsi, pour prendre l'exemple de l'Espagne, elle renoue avec une croissance de 0,1% au second trimestre, devenant une plateforme de productions de multinationales. Et comment ? avec une amélioration de sa compétitivité prix via une violente désinflation, la baisse du salaire réel et un coût du travail manufacturier ramené à 22,70 € contre 37 € en France et en Allemagne, la flexibilité, la baisse des coûts des licenciements... « Aucune économie européenne n'est jamais revenue à la prospérité avec des mesures d'austérité. C'est une leçon de l'histoire » selon le prix Nobel de l'économie Joseph Stiglitz. L'Espagne atteint 26,3% de chômeurs, et 21,1% de taux de pauvreté reconnu par un rapport du conseil de l'Europe lui-même.

B. La France redémarre timidement

La France est prise en étau entre l'Allemagne qui continue d'avancer, sur les marchés extérieurs notamment grâce à l'euro qui lui est favorable, et les pays du sud, comme l'Espagne (qui a augmenté de 7% ces exportations) ou l'Italie, qui s'en sortent au prix d'une austérité salariale massive.

En France, le taux de chômage s'établit à 10,9% de la population active en moyenne au deuxième trimestre 2013, et une prévision de 11% au dernier trimestre. Ce ralentissement est essentiellement porté par les emplois aidés (75 000 emplois d'avenir signés sur les 100 000 attendus d'ici fin 2013). Les prévisions de l'OCDE sont pessimistes, considérant que la reprise serait trop faible pour enrayer le chômage, dont la hausse est bien liée à la crise (chômage conjoncturel). L'UNEDIC anticipe une hausse de 75 600 chômeurs en 2014. Pour cet organisme, le redémarrage de l'emploi dans le secteur privé ne se produira pas avant le quatrième trimestre 2014.

Malgré le niveau élevé du chômage et du fait du degré limité d'utilisation des capacités productives qui limitent les pressions inflationnistes, l'inflation augmenterait mais de manière contenue d'ici la fin 2013 (estimée à +1,1% en décembre). Si la Banque Centrale Européenne faisait le choix de la dévaluation monétaire, nous pourrions avoir une hausse de l'inflation en 2014 (ce qui motive d'ailleurs pour certains économistes l'intervention de la BCE).

Quant au pouvoir d'achat des français, l'on peut constater un léger recul au second semestre 2013 (-0,1% puis -0,2% aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestre), repli dû en grande partie au regain de l'inflation.

Au deuxième trimestre 2013, l'activité a connu de nouveaux des avancées en France, avec un PIB annoncé en progression annuelle de 0,2% avec un frémissement de la production manufacturière. Ainsi, l'indice européen de mesure de l'activité manufacturière et des services montre un recul en France. Cela signifie que l'activité globale est en très faible croissance, sinon pratiquement plate. Cela montre bien la fragilité de notre économie. L'investissement se stabiliserait, après deux années de baisse, la production également en particulier dans le bâtiment, dans la continuité du premier semestre 2013.

Il n'en demeure pas moins qu'il faudra demeurer attentif à la suite de ces signes de soubresauts des différentes économies pour favoriser une réelle reprise de la croissance.

La place des collectivités locales dans le redressement de l'économie : les grandes lignes du PLF 2014

A titre de rappel, 71% de l'investissement public est généré par les collectivités locales. De leur action publique dépend donc une part de la croissance de notre économie. Soumise aux règles de l'équilibre public, elles tirent pour une grande partie de leurs recettes des dotations en provenance de l'Etat. D'où l'importance des contours du projet de loi finances (PLF) et en particulier de celui de 2014 avec l'introduction du pacte de confiance et de responsabilité, introduit par le 1^{er} ministre le 16 juillet dernier. Or, ce dernier entend associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Il prévoit en conséquence la diminution des dotations en provenance de l'Etat. Le principe du PLF 2014 prévoit que le rétablissement des comptes publics repose à hauteur de 80% sur la maîtrise de la dépense, soit une recherche d'économies de 15 milliards d'euros.

Sachant que le poids des administrations publiques locales (APUL), reste marginal dans les déficits publics, les collectivités locales sont plus que jamais associées à cet effort : leurs dotations diminueront de 1,5 milliards d'euros en 2014 et en 2015, sur deux années consécutives. Il représente 0,69 % des ressources réelles de fonctionnements des collectivités, toute strate confondue. Cette réduction portera sur la dotation globale de fonctionnement, principale dotation des collectivités locales. La part du budget de l'Etat 2014 consacrée aux dotations des collectivités locales s'élève à 49,78 Milliards d'euros. C'est à l'intérieur de cette enveloppe que se trouve la DGF, qui malgré une majoration de 119 Millions d'euros pour faire progresser les dotations verticales (DSU, DSR, etc...), diminue de près de 3,33%. La DGF des collectivités sera donc de 40,124 milliards en 2014 en comparaison du montant de l'année 2013, qui était de 41,505 milliards. La variable d'ajustement sera une minoration des compensations d'exonérations, dans le respect du principe d'une enveloppe « fermée ».

Suivant l'avis du Comité des finances locales (CFL), le gouvernement a décidé de répartir l'effort demandé à chaque niveau de collectivités proportionnellement à son poids dans l'ensemble des recettes. Ainsi, les régions supporteront 12% de la baisse (184 Millions d'euros), les départements en absorberont 32% (476 millions d'euros), et le bloc communal, 56%. Au sein du bloc communal, la répartition se fera en fonction des recettes de fonctionnement des communes et groupements, soit respectivement 70% et 30% (588 millions et 252 millions).

Dans les grands axes de ce PLF 2014 figurent également le renforcement des critères péréquateurs. Les ajustements relatifs au Fond National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ont été décidés dans le cadre du groupe de travail dédié à la péréquation mis en place par le CFL et dont les conclusions ont été reprises dans le Pacte de confiance et de responsabilité. A titre de rappel, l'enveloppe FPIC représente 570 millions d'euros en 2014. Ceux relatifs aux FSRIF (fond de solidarité ile de France) font suite à une consultation des élus du syndicat « Paris Métropole ».

Pour le calcul du prélèvement, le critère revenu par habitant, représentatif des charges de la collectivité, est introduit pour le FSRIF à hauteur de 20%, et renforcé pour le FPIC (passe de 20 à 25%). L'introduction de ce critère pour le FSRIF est assortie de la mise en place d'un plafond de hausse maximale du montant de prélèvement d'une année à l'autre (à 50%).

Le plafond de prélèvement au titre du FPIC, déjà augmenté de 10 à 11% l'an dernier, atteindrait les 13% des recettes fiscales du contributeur. Le but est d'éviter qu'avec une montée en charge de ce fonds, des collectivités moins aisées financièrement en deviennent contributrices. Par ailleurs, il y aurait relèvement du seuil de l'effort fiscal de 0,85 à 0,9. Dans la même logique, au titre du FSRIF, le plafond de prélèvement serait relevé de 10 à 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le soutien en faveur des dotations de péréquation communale est par ailleurs abondé dans le cadre de la majoration des 119 milliards qui se décomposent principalement pour plus de 60 millions d'euros (+4%) de la dotation de solidarité urbaine (DSU), pour plus de 39 millions de la DSR (dotation de solidarité rurale) d'euros (+4%), et de plus de 10 millions d'euros (+1,3%) pour la DNP (dotation nationale de péréquation).

Dans ce PLF 2014, il faut également noter le relèvement du taux du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), passant de 15,482% à 15,761 %, avec pour objectif de contribuer à la relance de l'investissement public.

2. Les orientations budgétaires pour 2014

Au plan local, la ville, à gestion maîtrisée, maintient son action dans le quotidien. Le présent débat d'orientations budgétaires s'inscrit par conséquent dans ce contexte. La municipalité propose de faire le choix de poursuivre son action en direction de tous les Kremlinois sans exclusive avec une attention aux publics les plus fragiles et éloignés. En effet, l'analyse des besoins sociaux souligne la diversité de notre population et témoigne de la nécessité d'une action publique pour conforter le socle commun pour tous.

Dans la continuité de l'action menée par la municipalité depuis plusieurs années, il s'agit de réaffirmer la place prépondérante des services publics, avec une offre de services adaptés aux besoins de la population. Il me paraît nécessaire de souligner les efforts menés tout au long de ces années, que ce soit en terme de mutualisation de services avec notre intercommunalité, créée en 2000, avec un exercice plus pertinent et plus rationnel à cette échelle des compétences transférées, mais aussi et avant tout les actions entreprises au sein même de notre organisation, à l'instar de nos démarches d'accueil unique offert au citoyen, montrant la capacité d'adaptation et d'innovation de nos services. Cette approche qui se veut qualitative, a permis de dégager des marges de manœuvres et aujourd'hui nous pouvons maintenir et développer une offre de services au public de qualité, sans recourir au levier fiscal. C'est donc une ville pour tous, avec tous, et adaptée aux besoins de tous les Kremlinois que nous souhaitons maintenir en 2014.

A. Les recettes

Évolution de la DGF

Principale dotation de l'enveloppe normée, c'est cette dotation, sur la partie forfaitaire, qui va être la plus fortement impactée par la réduction des 1,5 milliards d'euros d'effort demandés aux collectivités locales en 2014.

Le produit attendu en 2014 est estimé à 4 612 229 €, soit une baisse de – 3% par rapport à 2013, essentiellement sur la partie liée à la dotation de base.

Dotation forfaitaire

	2012	2013	Prév.2014
Ev° Dotation de base/habitant (nationale)	0,00%	0,00%	-5,82%
Ev° Dotation de compensation (nationale)	-1,41%	-1,80%	-7,15%
Ev° Dotation de garantie (nationale)	-1,75%	-2,24%	0,00%

Population DGF	26 755 hab	26 471 hab	26 621 hab
Dotation de base par habitant	107	107	101
Ev° Dotation de base/habitant	0,1%	-0,2%	-5,6%
Ev° Dotation de garantie	-2,9%	-6,0%	0,0%

Dotation de base	2 870 352	2 832 953	2 688 401
+ Dotation superficière	496	496	467
+ Dotation parcs nationaux	0	0	0
+ Dotation de compensation	69 240	69 240	69 240
+ Dotation de garantie	1 972 469	1 854 121	1 854 121
= Dotation forfaitaire	4 912 557	4 756 810	4 612 229

Ev° Dotation forfaitaire	-0,5%	-3,2%	-3,0%
--------------------------	-------	-------	-------

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Cette dotation a pour objet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

L'attribution de cette dotation dépend de la valeur atteinte dans la commune par un indice synthétique de ressources et de charges qui tient compte du revenu des habitants, de la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires d'aides au logement et du potentiel financier.

Pour notre commune, la prévision 2014 s'élève à 358 617€, ce qui représente le même montant qu'en 2013.

Le Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012 pour renforcer la péréquation horizontale entre les territoires à l'échelle nationale. L'objectif de péréquation a été fixé respectivement à

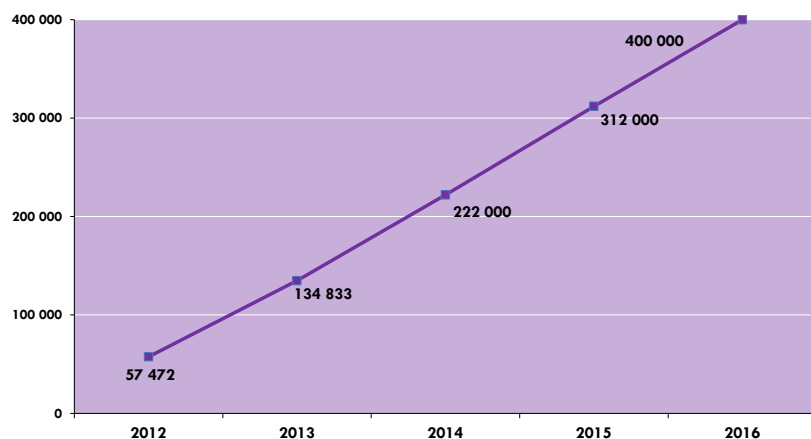
- 2013 : 360 millions,
- 2014 : 570 millions,
- 2015 : 780 millions d'euros.

Cette progression est maintenue (+ 210 Millions par rapport à 2013), pour l'année 2014.

Depuis le PLF 2013, en tant que critère de prélèvement en plus du Potentiel Fiscal Agrégé (PFIA) qui est un critère de ressources, a été introduit le revenu moyen par habitant, considéré comme un critère de charges. Ce nouveau mécanisme de prélèvement sur nos recettes renforce la péréquation : ce principe sous-tend un transfert de ressources fiscales entre collectivités qui s'effectue sous forme d'un prélèvement sur les ressources des unes pour les distribuer aux autres.

Néanmoins, comme précisé précédemment, trois aménagements relatifs au revenu par habitant, à une meilleure prise en compte de l'effort fiscal et du plafond applicable au prélèvement vont impacter le calcul.

Quoiqu'il en soit, à ce stade, notre contribution 2014 est estimée à 222 000 € en 2014 contre 134 833€ en 2013. Le graphique ci-après montre l'évolution du FPIC sur la période 2012 à 2016.



Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF)

Le FSRIF est également un outil de péréquation francilien qui va connaître des aménagements en 2014. Il s'agit essentiellement d'une prise en compte d'un critère de charges (revenu moyen des habitants), à hauteur de 20%, mais aussi, le relèvement du plafond des contributions (de 10 à 11%), comme pour le FPIC et d'un plafond de contribution eut égard à la contribution de l'année N-1 (à hauteur de 150% de celle-ci).

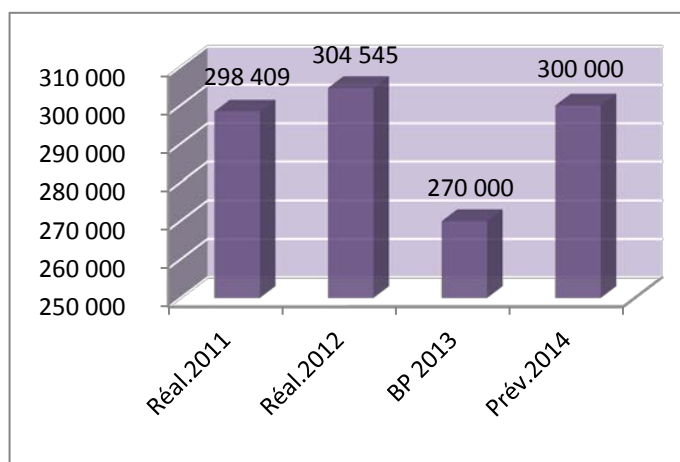
A ce stade, la prévision 2014 pour la ville est établie sur 654 436€, identique à la somme de 2013.



La taxe de séjour

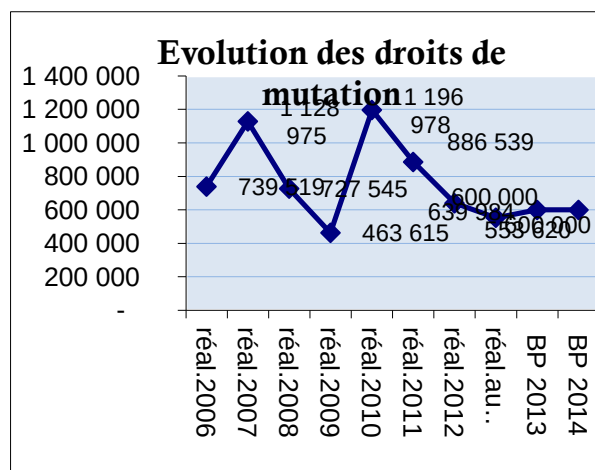
Votée en juin 2010 par le Conseil municipal, la taxe de séjour est effective depuis le 1^{er} janvier 2011. La ville, au travers de cet outil, démontre et réaffirme sa place en tant qu'acteur du tourisme de la région Ile-de-France, en jouant à la fois sur la proximité de Paris mais aussi par les actions menées en particulier en matière de coopération internationale.

Depuis la création de cette taxe, son produit est stable, comme peut le démontrer le graphique ci-après. Partant de ce constat, la prévision 2014 est estimée à 300 000€.



La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe est par nature fluctuante, liée au volume des transactions immobilières effectuées sur la ville. Tenant compte de la particularité du marché francilien, et par mesure de prudence, un montant de 600 000€ est inscrit en 2014 identique à celui du BP 2013.



La politique contractuelle CAF

Profitant de la PSU (prestation de service unique), la ville a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur sa politique petite-enfance qui s'est traduite par le renforcement de l'optimisation de ses modes d'accueil, répondant ainsi aux exigences du contrat conclu avec la CAF, et impactant positivement les recettes induites. Le service est amélioré pour mieux répondre aux besoins des familles, notamment en assouplissant les modalités d'accueil par les amplitudes d'ouverture. La réponse de la ville se traduit donc par le développement du taux d'occupation et un service élargi aux familles, particulièrement accentué en 2014.

Aussi, le produit attendu au titre des prestations de service pourrait atteindre 980 568 millions € en 2014, contre 854 300 € en 2013, soit une évolution de 14,8 %.

Les recettes d'investissements

Elles sont estimées à ce stade à 3 267 478 € dont les plus significatives sont les 520 000 € au titre du FCTVA, lié à notre politique d'investissement de l'année précédente. Le reste se répartit entre divers produits comme celui potentiellement issu de ventes du patrimoine pour millions 1 657 000 €, 300 000€ de subventions et 170 000 € au titre des amendes de police.

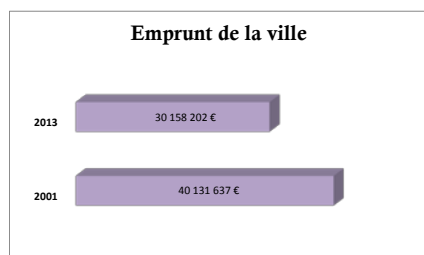
L'encours

La ville gère son encours des emprunts en « bon père de famille » : 60,19 % de notre encours est en taux fixe, 39,81 % en taux variable, le taux moyen s'élève à 3,41 %. C'est un choix raisonné et raisonnable à la fois de diversification de notre panier de dette mais également de sécurisation de celui-ci, tenant compte de cet engagement sur le futur.

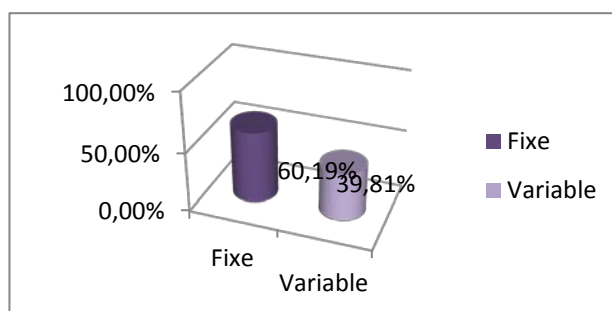
De ce fait, la politique d'investissement peut être envisagée sereinement. Dans le respect des critères de la charte Gissler, qui définit le « niveau de risque » des emprunts, nous avons su éviter les emprunts dits toxiques, en privilégiant des produits sécurisés. Ainsi, la ville ne dispose que d'emprunts classés en catégorie A et B, simple et barrière, sur une échelle qui va jusque F.

Ces emprunts ont servi à financer d'importants investissements dédiés à améliorer l'offre de service public : crèche, halte-garderie, médiathèque, etc... Sans compter que cela n'a empêché, bien au contraire, la continuation d'une politique de désendettement progressif. Nous avons réussi à réduire notre endettement de -24,9 % en douze ans.

L'emprunt de la ville



Structure de l'emprunt



Nous proposons pour équilibrer la section investissement pour le BP 2014 un recours à l'emprunt limité à 3,1 millions d'euros correspondant au remboursement du capital.

	Prev.2014 (€)	Part du budget (%)
Dotations et Fonds divers (FCTVA, DDGI, amendes de police, TLE)	890 374	12,16
Subventions d'investissement	375 103	5,12
Emprunts	3 152 609	43,04
Cessions	1 657 001	22,62
Opérations d'ordre (virement de la section de fonctionnement et dotations aux amortissements)	1 250 000	17,06

La fiscalité

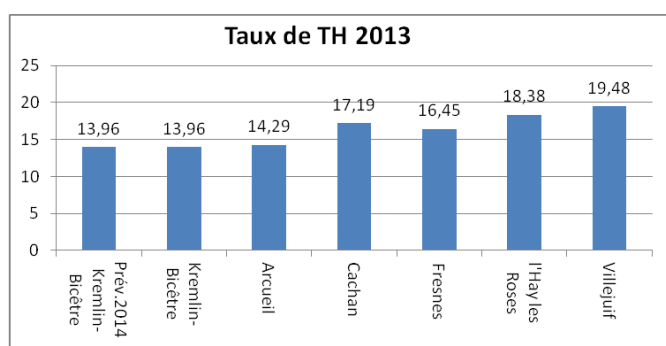
La conjugaison d'une diminution des ressources de la ville, dite de péréquation verticale, et de l'effort supplémentaire au titre de la péréquation horizontale montre qu'une nouvelle fois, nous nous inscrivons dans un contexte particulièrement difficile.

Quand bien même, il ressort que les actions menées jusqu'à ce jour apportent une dynamique réelle pour les recettes fiscales et les produits de services, et ce, grâce aux choix volontariste de gestion entrepris depuis plusieurs années.

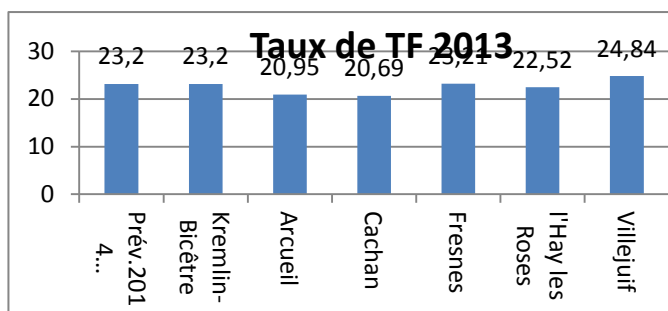
La ville peut ainsi respecter son engagement de ne pas toucher à la fiscalité, prenant simplement en compte le maintien physique des bases de fiscalité. Les propositions sont basées sur une évolution de 1,8% des bases, à l'instar de l'année passée sans augmentation des taux de la TH, TF et TFNB.

Le tableau ci-dessous permet de situer les taux de fiscalité de la ville du Kremlin-Bicêtre par rapport aux autres communes de la CAVB.

Taxe d'habitation des villes de la CAVB



Taxe foncière des villes de la CAVB



Conclusion

En résumé, les prévisions de ressources en fonctionnement sont retracées dans le tableau ci-dessous.

	2013 (€)	Prév.2014 (€)	Part du budget (%)
--	-------------	------------------	-----------------------

Dotations Etat	6 007 260	5 698 230	16
Autres taxes	1 687 800	1 715 220	5
Compensations fiscales	405 336	380 407	1
Autres participations CAF, CG, CRIF	2 258 469	2 293 307	6
Autres produits gestion courante	205 450	229 235	1
Produits des services et domaines	2 200 322	2 179 945	6
Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre	4 337 117	4 578 819	13
TH, TF, TFNB	17 612 247	17 930 224	50
total des ressources de fonctionnement	34 714 001	35 005 387	98
Autres produits divers	186 732	709 269	2
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 900 733	35 714 656	100

B. Les projets pour notre ville en 2014

1. Consolider les actions

1.1 Pour une ville pour tous...

Les projets 2014 s'inscrivent dans une continuité, avec l'affirmation de services à la population pour accompagner la vie des Kremlinois au quotidien, tout au long de leur parcours de vie et préparent les besoins de demain, prenant en compte les mutations sociologiques de notre société.

Si notre ville accompagne les usagers tout au long de leur vie, c'est d'abord parce qu'elle a fait le choix de services en régie publique, privilégiant ainsi les services non marchands afin qu'ils soient abordables pour tous. C'est pourquoi notre ville s'est déclarée hors AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services).

La ville a accompagné l'hôpital public dans sa confortation au Kremlin-Bicêtre et après avoir appuyé la maternité, s'y est associée avec la présence du service état-civil au cœur de l'hôpital. Cela participe à la facilitation des démarches administratives essentielles des usagers.

Pour les enfants en bas-âge, la ville a engagé des efforts soutenus pour développer et compléter l'offre de garde. Ainsi, depuis la rentrée de septembre 2013, le principe du multi-accueil a été étendu aux différentes structures. Il s'agit ici d'une nécessité pour permettre aux parents d'allier vies familiale et professionnelle sans avoir recours à des structures de garde privées très onéreuses. Notre politique tarifaire est adaptée aux situations financières. Nous poursuivrons l'ACAM (Aide Communale pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le), destinée davantage aux ménages des classes moyennes qui emploient une assistante maternelle. Par ailleurs, dans le cadre des préconisations de la circulaire CNAF de juin 2011, la collectivité va prendre en charge les repas pour les enfants accueillis en journée dans nos deux haltes-garderies (environ 15 repas par jour). Des travaux ont été réalisés à l'été 2013 (environ 7500€ HT matériel compris). Cette mesure sera effective au plus tard en janvier 2014 et a également nécessité un travail sur l'organisation.

La ville s'implique fortement dans le domaine éducatif. A travers le projet éducatif local, nous avons créé des passerelles entre les temps de l'enfant en partenariat avec les acteurs de la vie scolaire et notamment les enseignants. Fort de cette richesse, nous avons souhaité prendre le temps pour élaborer un programme solide et ambitieux afin de passer en douceur vers les nouveaux rythmes scolaires de la prochaine rentrée. Nous gardons à l'esprit que cette réforme doit répondre à l'enjeu du bien être de l'enfant et participer à la réduction des inégalités sociales tant dans le choix du contenu que de la répartition des temps. L'impact sur l'organisation sera mineur, la ville ayant déjà anticipé en la matière, et quoiqu'il en soit, les décisions prises de manière concertée seront présentées début 2014.

La ville pour tous les Kremlinois, s'adresse aussi à ceux qui spontanément, ne sollicitent pas les services offerts. Aussi, la ville développe des actions « hors les murs ».

Les jeunes, qu'ils soient en rupture ou non, doivent pouvoir trouver une réponse adaptée au sein de nos services, comme n'importe quel citoyen confronté aux questions de formation, de logement, de santé, d'emploi, d'investissement associatif... Il s'agit d'aider les jeunes Kremlinois à entrer dans le monde adulte plus facilement et pouvoir exercer pleinement leurs droits et devoirs de citoyens.

Notre politique jeunesse se concentre autour de trois axes :

- le premier autour de l'éducation à la citoyenneté et l'accès à l'autonomie, avec deux projets phares qui doivent aboutir en 2014, à savoir, la sortie d'une carte jeune, pour les 11-25 ans, et le développement de la participation des jeunes aux actions hors les murs,
- le second, autour de la réussite éducative, avec en particulier en 2014 le développement des pratiques numériques, comme vecteur de citoyenneté, mais aussi l'accentuation de partenariat notamment avec les établissements scolaires,
- et enfin, le dernier destiné à favoriser l'accès aux loisirs égal pour tous qui s'est déjà traduit en 2013 par des séjours été, et se poursuivra en 2014.

L'attention est également portée à nos aînés pour qui nous développons des services dédiés, répondant aux problématiques du quotidien. L'enjeu est aussi d'amener les personnes isolées ou tout simplement celles qui n'y pensent pas par méconnaissance à faire appel à la ville. La ville a créé un lieu dédié, le lieu unique personnes âgées (Club Lacroix), avec un équipement public rénové et adapté à leurs besoins. La création d'un réseau de bénévoles pour les petits services à domicile en est un exemple pour lutter contre l'isolement. Répondre aujourd'hui à un besoin mais préparer l'avenir puisque d'ici 2020, le nombre de personnes âgées aura doublé.

1.2 qui veille à ne pas exclure

Avec la crise, les fragilités s'expriment. La politique budgétaire 2014 s'inscrit dans la poursuite de la réalisation des engagements pris devant les Kremlinois en 2008. Il faut s'appuyer également sur les enseignements de l'Analyse des Besoins Sociaux, réalisée en 2011, qui constitue un point de repère prenant en compte la réalité sociale et économique de la population Kremlinoise. Dès lors, la ville concentre son regard sur la diversité sociale de la ville pour porter l'exigence de justice et d'égalité des droits et des devoirs. Ainsi, la ville veille à un accompagnement attentif des plus fragiles. L'ABS a notamment montré que le revenu médian fiscal est de 1684€/mois et par unité en 2008, mais avec un fort pourcentage de personnes isolées (près de la moitié des personnes isolées font partie des ménages à bas revenus, et entre 25 et 30% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté). Le Centre communal d'Action Sociale est l'acteur essentiel dans cette politique. Nous proposerons de faire évoluer sa subvention. Le centre social en est un outil. Aussi, nous proposerons le renforcement de ses actions.

Naturellement, ce constat s'accompagne d'une disparité sociale importante sur laquelle il nous faut agir. La crise économique nécessite également de lutter concrètement contre le déclassement.

L'une des grandes mutations de notre société est le virage de l'ère du numérique. Si au regard des conséquences de la crise son impact aujourd'hui peut sembler mineur, ne pas le préparer serait une erreur pour l'avenir. La ville s'inscrit dans cet axe de développement, parce qu'elle n'oublie pas que l'un des fondements du pacte républicain est l'égalité (devant le service public) et dans le cadre, il est nécessaire d'accompagner ceux qui sont les plus éloignés des TIC, pour lutter contre la fracture du numérique. C'est l'objectif du Pass Numérique, créé en 2013 et qui prendra toute son envergure au cours de l'année 2014. L'objectif est, au travers de ce dispositif, de créer des passerelles entre les différents publics, les différents lieux centre social, médiathèque, PIJ).

C'est également le sens du projet d'équipement autour de la médiathèque l'Echo. Il y aura également une montée en puissance des ateliers proposés aux usagers offerts en particulier autour du numérique, en complément des outils déjà existants (portail de la médiathèque). L'équipement de sonorisation de la médiathèque réalisé en 2013 sera complété par un dispositif permettant la visio-conférence, disponible en 2014. Il pourra notamment servir pour répondre à une demande croissante de location des lieux.

Les services proposés par la ville se diversifient, dans la continuité de la refonte du site internet intervenue en 2013, avec la création du compte citoyen et les premières démarches en ligne. Nous poursuivrons le même objectif en 2014 : faciliter les démarches administratives en lien avec les nouveaux usages d'Internet. Nous développerons une offre plus étendue de services numériques au citoyen : paiement de ses factures, inscriptions aux activités de centre de loisirs, calcul du quotient familial, socle de bon nombre de nos politiques afin de mieux prendre en compte le niveau de ressources des usagers. Il est bien évidemment prévu d'aider et de faciliter l'accès à ces démarches, en utilisant la tablette numérique en mairie, concept qui sera étendu aux autres lieux (centre social et club Lacroix ...). Ces démarches dématérialisées sont vues comme une offre complémentaire aux services existants par ailleurs. Ainsi, l'accueil physique et téléphonique, demeure le socle de la relation à l'utilisateur.

La qualité du service public impliquant une amélioration continue du service rendu au public, il est souligné que l'année 2014 verra, dans la continuité des certifications obtenues à ce jour, celle de la présentation des services d'accueil du public en vue de l'obtention de la certification Iso 9001.

1.3 Pour préserver le cadre de vie

La préservation du cadre de vie étant une préoccupation importante pour la municipalité, l'année 2014 sera marquée par une continuité en la matière.

Un protocole d'accord entre la ville et l'APHP a été présenté en mars 2013 relatif aux franges de l'hôpital et la question des espaces verts qui y sont liés. De la finalisation de la convention de mise à disposition de ces espaces verts propriété de l'APHP dépend l'extension du Parc Pinel, englobant les espaces constituant l'actuelle esplanade de l'entrée historique. L'objectif est de valoriser ces lieux et d'engager une étude pour une réflexion plus globale sur les espaces verts situés sur la ville, en 2014.

L'année 2014 verra également la réalisation de l'aménagement des espaces extérieurs de Bergoniés. Le projet consiste en l'amélioration de l'espace vert central, avec la création d'un mail public, ainsi que l'intégration d'un dispositif de collecte enterrée, de manière à pouvoir délimiter les espaces publics et les espaces privés, et dans l'objectif de favoriser une appropriation des lieux par les habitants.

L'ensemble du projet doit permettre de créer des espaces extérieurs rénovés et apporter une sécurisation des lieux. La surface aménagée représente 5036 m². L'opération est en phase étude de maîtrise d'œuvre, les travaux d'aménagement étant prévus au cours de l'année 2014 pour une durée de 7 à 8 mois.

Nous proposerons de conforter l'effort de la ville pour l'entretien extérieur du parc social, répondant à un souci d'égalité sur l'ensemble de la ville.

1.4 Soutien de la ville en direction des partenaires

La municipalité proposera le maintien des subventions aux associations, acteurs de la vie locale et de son animation.

Par ailleurs, afin de soutenir le commerce local, la ville mettra en œuvre les orientations du schéma d'orientations commerciales.

1.5 La masse salariale

Au regard des choix en matière de service public, la masse salariale représente une part importante du budget de fonctionnement de la ville. Nous proposerons une évolution, hors GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de moins de 1%. Cette évolution mesurée permettra de répondre aux besoins nouveaux avec la médiation, le renfort des équipes sur l'entretien des espaces publics et la création d'emplois d'avenir.

2. Les faits marquants pour 2014

2.1 Les études urbaines

Préparer la ville de demain est une exigence. Aux portes de Paris, face à la pression immobilière, nous devons nous prémunir pour que l'urbanisme soit maîtrisé. L'enjeu demeure : celui d'une ville à taille humaine. C'est pour veiller à cela que la ville s'est engagée dans une convention avec l'Etablissement public foncier en 2009. Afin de se doter des outils de réflexion urbaine, la ville prévoit la poursuite d'études d'urbanisme en 2014. L'arrivée de la future gare Kremlin-Bicêtre Hôpital nécessite une réflexion sur l'évolution de l'environnement autour de son emplacement en intégrant les besoins de logements, d'équipements et d'espaces communs. De même, la réalité de la densité de notre territoire demande une réflexion renouvelée de l'usage des espaces publics. La convention avec le CHU sur les espaces situés devant l'entrée historique est une première phase. Elle prend place dans un projet plus vaste qui vise à mettre en cohérence les espaces verts existants et à venir de la ville. Imaginer de nouveaux cheminements, mêler les fonctionnalités, compléter les usages habituels des espaces publics sont les objectifs de l'étude.

2.2 La tranquillité publique

Dans la poursuite du CCLSPD et des actions engagées ces dernières années, la ville va poursuivre son action afin de renforcer la tranquillité publique. La convention récemment conclue entre les services de la police nationale et la ville du Kremlin-Bicêtre permet de conforter notre action.

Comme de nombreuses villes, nous sommes confrontés à des actes d'incivilité, qu'il s'agisse d'agressions physiques ou verbales, de vols, vandalisme, de trafics dont ceux de stupéfiants. Nous maintiendrons nos actions existantes en matière de prévention et de sensibilisation auprès des différents publics (sécurisation des commerces, des parkings avec les bailleurs...) et souhaitons les renforcer par de nouvelles.

Ainsi, en 2014, un système de vidéo-protection dans les espaces publics sera mis en place, (150 000 € inscrits en investissements et 50 000 € en fonctionnement avec des recettes estimées à 75 000 €). Cela implique que les moyens matériels soient couplés aux moyens humains, avec une formation complémentaire de nos personnels ASVP.

A ce dispositif s'ajoutera la mise en place d'une équipe de médiateurs, composée en partie d'emplois d'avenir. En effet, l'une des questions qui se pose en matière de prévention est l'occupation de l'espace en particulier le soir, et le besoin de conforter le dialogue, tout en apportant une présence.

3. Une politique d'investissements volontariste

En maintenant une politique d'investissement élevée, la ville participe à la croissance économique et crée de l'emploi. Cette politique d'investissement répond à deux enjeux aux besoins de la population à court et moyens termes et se dote de marge de manœuvre en baissant les coûts de fonctionnement. Les investissements en matière de téléphonie, de chaufferie, les travaux de patrimoine et les déménagements internes aux services de la mairie, répondent à l'optimisation des charges.

Dès 2013, la ville s'est engagée dans une démarche pluriannuelle de rénovation des aires de jeux. L'effort sera poursuivi en 2014 afin de proposer des aires de jeux de qualité et répondant aux exigences de sécurité. Par ailleurs, divers travaux seront menés sur les établissements de la petite enfance (crèche des petits cailloux, crèche Dolto, Haltes-garderies ...) pour continuer à améliorer les l'accueil des enfants.

L'optimisation des coûts nous conduit à poursuivre notre politique d'investissement. Ainsi, tous les projets nouveaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable (éclairage, chauffage, plomberie, matériaux). Dans le cadre de la poursuite de la rénovation des locaux accueillant des services municipaux, et après les travaux du centre technique Chastenot de Géry, l'année 2014 sera celle qui verra l'achèvement du marché en cours sur la réhabilitation du centre technique municipal Sembat. L'enveloppe dédiée à ce projet s'élève à 340 000€. Pour l'entretien des bâtiments, on peut ainsi citer les travaux de remplacements de portes et ouvrants afin d'améliorer l'isolation des bâtiments et leurs performances en matière de consommation d'énergie. Par ailleurs, il est à souligner qu'une étude a été réalisée par les services sur l'ensemble des bâtiments communaux en matière de chauffage et, donc, de consommation d'énergie.

Des travaux seront programmés sur la chaufferie du gymnase Ducasse en vue du remplacement de la chaudière fuel par une chaudière gaz, toujours dans un objectif d'amélioration de la performance énergétique.

Investir dans les nouvelles technologies nous permet d'envisager des gains en matière de téléphonie. Aussi nous proposons un choix technologique en passant par la voix IP.

Comme chaque année, nous poursuivrons les interventions sur le patrimoine scolaire, dans les écoles et les centres de loisirs, la cour de l'école Pauline Kergomard (400 000 €).

L'année prochaine sera lancée la phase de concours destinée à désigner la maîtrise d'œuvre du projet d'une nouvelle école élémentaire sur l'îlot Rossel / Leclerc dans la continuité de cette année qui a été consacrée à l'étude de programmation et à la concertation avec les enseignements et les parents d'élèves.

Suite à l'étude menée par le cabinet Cécia, nous continuerons les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées sur le patrimoine municipal recevant du public.

Parmi les investissements, notons également :

- Le parquet du gymnase Ducasse,
- Les acquisitions foncières
- La surcharge foncière
- La micro-crèche

- Le colombarium...

Conclusion

Grâce à une gestion maîtrisée, des choix politiques en matière de développement économique du territoire, des investissements répondant aux besoins présents et prospectifs, la ville a pu se dégager des marges de manœuvres afin de maintenir une action publique en 2014 envers l'ensemble de la population Kremlinoise. C'est un budget 2014 construit pour le maintien d'un service public de qualité à nos concitoyens, et permettant de s'inscrire dans la durée. Malgré un contexte de crise qui perdure et une baisse des dotations et concours de l'Etat, au titre de la participation à l'effort national, nous parvenons à sortir de cette double contrainte par les résultats de politiques menées ces dernières années, sans augmenter la pression fiscale des ménages.

Je vous demande de bien vouloir débattre de ces propositions et de prendre acte de ces orientations budgétaires qui vous sont proposées dans le cadre de ce débat préalable à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2014. Ces orientations telles que proposées seront réalisées à fiscalité constante.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur NICOLLE

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

_____ **DECIDE** _____

Article unique

De Prendre acte que les orientations budgétaires pour l'exercice 2014, présentées dans l'exposé ci-dessus, ont fait l'objet d'un débat en application des dispositions de l'article précité.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-071 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascjfo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800503&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de ..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Débat d'Orientations Budgétaires

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-071 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-071-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Terminé

démarrer Microsoft Offi... Prefecture Actes Soumis au ... Actes Soumis au ... Actes Soumis au ... 2013-071 [Mode ... FR: Rechercher sur l'ordinateur 16:27

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-072

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL MARCEL SEMBAT : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL MARCEL SEMBAT : AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE DECLARATION
PREALABLE DE TRAVAUX**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La municipalité s'est engagée pour la restructuration du centre technique municipal (CTM) situé au 5-13 rue Marcel Sembat, compte tenu de l'état des locaux. Les travaux de restructuration, inscrits dans la programmation pluriannuelle d'investissement, constituent une importante amélioration du service public municipal et des conditions de travail. C'est également la poursuite des efforts réalisés en la matière, dans la continuité en particulier du centre technique municipal situé Boulevard Chastenet de Géry.

Les services concernés sont le service de la propreté urbaine, le service des fêtes et manutentions et le service garage.

Les travaux d'aménagement consistent en une réhabilitation et redistribution des volumes intérieurs, sans modification de surface ni changement de destination.

Les travaux en façades consistent à :

- . déposer deux portes sectionnelles existantes,
- . poser des menuiseries métalliques laquées gris avec allèges pleines isolées et rideau métallique,
- . procéder au ravalement des poteaux extérieurs,
- . procéder à la mise en peinture de la casquette existante.

Au vu de la modification de la façade Ouest, il convient d'autoriser le Maire, ou son représentant désigné, le premier maire adjoint ou l'adjoint au maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer la demande de déclaration préalable de travaux ainsi que toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 2 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON),

_____ **DECIDE** _____

Article unique	D'autoriser le Maire, ou son représentant désigné, le premier maire adjoint ou l'adjoint au maire délégué à l'aménagement et au logement, à signer la demande de déclaration préalable de travaux ainsi que toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise.
-----------------------	---

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVES

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-072 - Windows Internet Explorer

Entrez les éléments à rechercher sur le Web (Ctrl+E)

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800502&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information : si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de ..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Centre technique municipal Marcel Sembat : autorisation donnée au Maire de signer une demande de déclaration préalable de travaux

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-072 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-072-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.7. autres

Terminé

Sites de confiance 100%

démarrer 8 Microsoft Offi... CONSEIL MUNIC... 2013 Prefecture Actes Soumis au ... Actes Soumis au ... FR Rechercher sur l'ordinateur 18:27

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2013-073

ETUDE RELATIVE A
L'ACHAT DU GAZ
NATUREL ET ADHESION
AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
POUR LE GAZ ET
L'ELECTRICITE EN ILE-
DE-FRANCE (SIGEIF)
POUR LA FOURNITURE
DU GAZ

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ETUDE RELATIVE A L'ACHAT DU GAZ NATUREL ET ADHESION AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE
(SIGEIF) POUR LA FOURNITURE DU GAZ

Monsieur MONTEIL expose au conseil,

Pour assurer le chauffage de la majorité des bâtiments communaux, la fourniture de gaz naturel était jusque là intégrée au contrat d'exploitation de chauffage.

Le contrat d'exploitation conclu avec l'entreprise DALKIA étant arrivé à échéance, une étude a été menée par les services de la Ville afin d'analyser les coûts de fourniture du gaz naturel et d'examiner l'opportunité d'une adhésion au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Il ressort de l'étude des tarifs de fourniture du gaz sur l'année écoulée (entre le 31/08/2012 et le 01/09/2013), que l'adhésion au groupement de commande du SIGEIF représente une économie substantielle par rapport à la fourniture de gaz dans le cadre d'un contrat d'exploitation ou même auprès de GDF.

L'économie attendue peut atteindre jusqu'à 32 % du coût des consommations.

Il est donc proposé à la collectivité d'adhérer au groupement de commande du SIGEIF pour l'achat du gaz naturel à compter de juin 2014, date du nouveau marché.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Pascal MONTEIL,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441-5,

Vu la délibération du SIGEIF en date du 18 décembre 2012,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville du Kremlin-Bicêtre d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services pour ses besoins propres,

Considérant que le SIGEIF assure le rôle de coordonnateur du groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 1 Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services coordonné par le SIGEIF en application de sa délibération du 18 décembre 2012.

Article 2 La participation financière de la Ville du Kremlin-Bicêtre est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 Autorise le maire, ou son représentant désigné, le premier maire adjoint, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-073 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/jfo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800504&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information : si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquent la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Etude relative à l'achat du gaz naturel et adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour la fourniture de gaz

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-073 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-073-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Terminé

démarrer Microsoft Office Explorer Actes Soumis au ... 2013-073 [Mode ... FR Rechercher sur l'ordinateur 18:27

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-074

MAXIMILIEN PLATEFORME DES ACTEURS FRANCILIENS DES MARCHES PUBLICS – EVOLUTION DU STATUT ASSOCIATIF EN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MAXIMILIEN PLATEFORME DES ACTEURS FRANCILIENS DES MARCHES
PUBLICS – EVOLUTION DU STATUT ASSOCIATIF EN GROUPEMENT
D'INTERET PUBLIC

Madame BASSEZ expose au conseil,

Par délibération du 28 février 2013, la ville a décidé d'adhérer à l'association Maximilien. Cette dernière propose aux acheteurs publics d'île de France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité. Le choix s'est porté sur la participation de la ville dans un premier temps uniquement au volet du portail commun, notre commune disposant déjà d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN prend la suite de l'association de préfiguration. Il a vocation à regrouper toutes les collectivités publiques de la région Île de France mais aussi d'apporter une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats.

La convention constitutive du GIP a été approuvée le 1er juillet 2013. Le Préfet a donné son accord à la constitution de ce groupement par arrêté du 29 août 2013. Demeure désormais la décision de chaque membre, objet de la présente délibération pour ce qui concerne la ville, d'acter l'adhésion à cette nouvelle entité qui remplace l'association, dans les mêmes conditions (périmètre, cotisation, désignation des représentants titulaires et suppléants de la ville).

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Ghislaine BASSEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 consolidée relative au contrat d'association,

Vu les statuts de l'association Maximilien,

Vu La délibération de l'assemblée générale de l'association de préfiguration Maximilien du 28 novembre 2011 approuvant le principe du lancement de sa transformation en GIP ;

Vu la convention constitutive du groupement signée le 1^{er} juillet 2013

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région n°2013241-004 du 29 août 2013 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public

Vu la délibération du 28 février 2013 portant adhésion de la ville,

Vu La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu Le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article unique

D'approuver :

- l'adhésion de la ville du Kremlin-Bicêtre au Groupement d'intérêt public Maximilien, suite à l'évolution du statut de l'association porteuse du projet,
- le maintien de la participation de la contribution annuelle correspondante de la ville, qui s'élève à ce jour à 1500€,
- la convention constitutive du Groupement d'intérêt public.

D'autoriser à cet effet Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre acte nécessaire s'y rapportant.

De confirmer comme représentants de la ville du Kremlin-Bicêtre à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public, les personnes mentionnées par la délibération du 28 février 2013, à savoir Madame Ghislaine BASSEZ, conseillère municipale déléguée en tant que représentante titulaire de la commune à l'association et, Madame Paule MATHONNAT, adjointe au Maire chargée de la Culture comme représentante suppléante.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEs

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-074 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascj/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800479&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information : si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Maximilien plateforme des acteurs franciliens des marches publics - évolution du statut associatif en groupement d'intérêt public

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-074 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-074-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Terminé

démarrer Boîte de réc... PV Conseil - ... 5 Rappels Prefecture 2013-074 [M... Actes Soumis... Actes Soumis... FR: Rechercher sur l'ordinateur 14:47

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-075

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE LES FRANCAS DU VAL DE MARNE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE LES FRANCAS DU VAL DE MARNE**

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Association d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public, les Francas ont su adapter leur action aux problématiques et évolutions de la société depuis leur création en 1944 et disposent d'une expertise reconnue, forgée sur la durée et au contact de l'ensemble des acteurs éducatifs.

C'est ainsi que la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique éducative pour les enfants et les jeunes, a noué au fil du temps, des relations fructueuses avec l'association des Francas du Val-de-Marne, qui est un acteur de la communauté éducative locale.

Les Francas se sont impliqués dans de nombreux projets municipaux, le plus emblématique étant le Projet Educatif Local adopté fin 2006.

Une première convention a été conclue en 2009 entre les Francas du Val-de-Marne et la Ville, puis une convention devenue triennale a été signée en 2010.

Aujourd'hui, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour les années 2013, 2014 et 2015.

Comme la précédente convention, ce texte a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des objectifs communs, pour favoriser ou pour participer à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de cette nouvelle convention triennale, les Francas du Val-de-Marne s'engagent à mettre à disposition de la Ville du Kremlin-Bicêtre différents services, dont un accompagnement en matière de politique éducative en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes. Cet accompagnement portera plus particulièrement sur les actions prioritaires suivantes :

- L'articulation des orientations du projet éducatif local avec l'analyse des besoins sociaux réalisée par la Ville,
- Une réflexion commune sur les évolutions des rythmes scolaires et des temps de vie des enfants et des adolescents,
- La mise en place d'actions sur la question des droits de l'enfant. L'objectif général ici est de s'orienter vers la mise en place d'une journée des droits, partagée par la communauté éducative.
- La prise en compte des besoins spécifiques aux équipes d'encadrement,
- La participation de la Ville à des initiatives programmées par les Francas.

De plus, l'association peut proposer, à la demande de la ville, toutes prestations de services particulières (animation, formations et qualifications, accompagnement...) dont chacune fera l'objet d'une prise en charge spécifique.

Adhérant au projet de l'association départementale des Francas du Val-de-Marne, la Ville aura la faculté, de participer à chaque Assemblée générale de l'association, de désigner un représentant au Comité directeur (instance dirigeante). A ce titre, elle sera destinataire des comptes et des bilans annuels de l'association.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François BANBUCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention triennale proposée par les Francas,

Vu le budget de l'exercice,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 2 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON),

DECIDE

- Article 4** D'autoriser le maire à signer la convention avec l'association départementale les Francas du Val-de-Marne
- Article 5** De désigner Monsieur BANBUCK comme représentant au Comité directeur
- Article 6** De verser au titre de cette convention la somme de 1750 euros à l'association susvisée.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVE

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-075 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fo/exchange.do?exchangeId=2682276586557800483&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information : si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association départementale Les Francas du Val-de-Marne

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-075 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-075-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

démarrer Microsoft... Prefecture Actes Soumis... Actes Soumis... Actes Soumis... Actes Soumis... 2013-075 [M... FR Rechercher sur l'ordinateur 14:48

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2013-076

ADHESION DE LA
COMMUNE A
L'ASSOCIATION DES
VILLES «COUPS DE
POUCE CLÉ»

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES VILLES «COUPS DE
POUCE CLÉ»

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Fruit d'un partenariat et d'une expérimentation réussie, la méthode d'apprentissage de la lecture développée dans les clubs « Coup de pouce CLÉ » est devenue, en deux décennies, un dispositif complémentaire pour un apprentissage de tout élève de CP « fragile » en lecture-écriture de par son environnement socioculturel ou en raison de sa progression difficile dans cet apprentissage.

Au Kremlin-Bicêtre les premiers clubs « Coup de pouce CLÉ » ont été mis en place en 2004 et le dispositif s'est développé en s'intégrant dans le Projet Éducatif Local en 2006. Depuis les clubs ont été pérennisés en bénéficiant du soutien constant de l'Inspection d'Académie, de l'implication des enseignants et de l'engagement de la Ville en faveur de l'égalité des chances, prolongé par l'Analyse des Besoins Sociaux, dont l'un des axes prioritaires est de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, ce soutien parental pouvant aller jusqu'à un accompagnement vers les aides et services dont ils ont besoin.

Pour l'exercice 2012, l'action « Coup de pouce CLÉ » a représenté une dépense pour la ville de 68 288 euros. En effet, chaque classe de CP dans chaque école bénéficie d'un club, au sein duquel cinq élèves maximum en risque d'échec, sélectionnés en début d'année scolaire par leur enseignant, sont pris en charge par les animateurs recrutés par la ville et formés au dispositif.

Le bilan 2012/2013 de l'Apfée, établi à partir des informations fournies par les enseignants, les personnels animateurs, les parents et les enfants montre que, sur les douze clubs en fonctionnement l'an passé, les enseignants ayant répondu au questionnaire sont unanimes à considérer que ce dispositif est complémentaire de leur travail. 71% d'entre eux trouveraient regrettable de le supprimer.

Les enseignants ont noté une amélioration dans le comportement de leurs élèves membres du club particulièrement dans *la confiance en eux*, dans *leur motivation pour leur travail* et dans *leur rapport à l'école*. En fin d'année scolaire, 94% des enfants étaient sortis de la zone dangereuse et 44% d'entre eux étaient considérés comme bons lecteurs.

Quant aux parents, ils expriment leur satisfaction à l'égard de « Coup de pouce CLÉ » de façon quasi unanime. Plus des trois-quarts considèrent que l'aide qu'ils ont apportée à leurs enfants, dans ce cadre, a été utile et ils estiment pouvoir poursuivre cette aide l'an prochain.

Pour l'année scolaire 2013-2014, ce sont 55 jeunes élèves, répartis en 11 clubs, qui suivent cette méthode d'apprentissage de la lecture, à raison de quatre soirs par semaine, dans les locaux de leur école élémentaire, pour une séance d'une heure et demie.

Aujourd'hui, il vous est proposé l'adhésion, pour un montant de 200 euros, à **l'Association nationale des Villes « Coup de Pouce CLÉ »** dont l'Apfée est membre de droit, et dont la vocation est de promouvoir le développement des Clubs, sur tout le territoire, en particulier auprès des pouvoirs publics.

Dans un contexte économique contraint particulièrement pour les collectivités locales, l'Association nationale a pour objectif de convaincre les pouvoirs publics d'attribuer aux « Coup de Pouce CLÉ » les moyens budgétaires nécessaires à leur pérennité. Elle constitue également un espace privilégié de rencontre, afin de faciliter les échanges d'expérience entre les membres.

_____ — **LE CONSEIL** — _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-François BANBUCK,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 qui autorise le maire, au nom de la commune à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu le certificat INSEE d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) de l'Association nationale des Villes Clubs « COUP DE POUCE CLÉ », en date du 8 juillet 2013,

Vu les statuts de l'Association nationale des Villes Clubs « COUP DE POUCE CLÉ » créée le 20 juillet 2012,
Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

- Article 7** D'approuver l'adhésion de la commune du Kremlin-Bicêtre à l'Association nationale des Villes des « Clubs Coup de Pouce CLÉ ».
- Article 8** D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200 euros ; la dépense sera inscrite au budget de la Ville.
- Article 9** D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion et à procéder à son renouvellement annuel.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-076 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascjfo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800492&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Page Sécurité Outils



Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de ..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : Adhésion de la commune à l'association des villes "Coups de pouce clé";

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-076 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-076-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

démarrer

3 Microsoft... Prefecture Actes Soumis... Actes Soumis... Actes Soumis... Actes Soumis... Actes Soumis...

Sites de confiance

FR: Rechercher sur l'ordinateur

100%

14:50

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-077

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 : REMUNERATION DU COORDONATEUR DE SON ADJOINT ET DES AGENTS RECENSEURS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 : REMUNERATION DU
COORDONATEUR DE SON ADJOINT ET DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Comme chaque année la ville va réaliser en 2014, et en collaboration avec l'INSEE, le recensement de d'une partie des habitants du Kremlin-Bicêtre.

Les enquêtes de recensement de la population de 2004 à 2008 ont permis à l'INSEE de nous fournir en décembre 2008 les chiffres de la population légale au Kremlin-Bicêtre.

Cette nouvelle méthodologie de comptage consiste à prendre chaque année un échantillon de 8% de la population, soit 40% de la population au bout de 5 ans. Les villes disposent, ainsi de données actualisées chaque année, sur les habitants et les logements de leur commune.

Fin 2012, les nouvelles populations légales ont été publiées ; je vous redonne à titre indicatif les chiffres légaux entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour notre ville :

- Population municipale : 26 046
- Population comptée à part : 221
- Population totale : 26 267

L'ensemble des informations concernant le recensement de la population et les explications de comptage sont accessibles sur le site INSEE : <http://insee.fr>

Le prochain recensement de la population se déroulera du **16 janvier au 22 février 2014**.

Je propose de donner votre accord sur les montants de rémunération et d'indemnisation proposés pour le coordonnateur, l'adjoint et les agents recenseurs, tels que décrits dans le tableau ci-après.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi relative à la démocratie de proximité n° 2002-276 du 27 février 2002 et notamment le titre V relatif aux opérations de recensement, article 156,

Vu le décret 2003-485 publié au Journal Officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2012 relative au recensement de la population 2013 portant rémunération du coordonnateur, de l'adjoint et des agents recenseurs,

Considérant le taux de rémunération indexé sur l'évolution de la valeur du point de l'indice de la fonction publique,

Considérant le gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique pour les années 2013 et 2014,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article unique De reconduire les montants de rémunération et d'indemnisation proposés pour le coordonnateur, l'adjoint et les agents recenseurs pour le recensement de la population 2014 tel que suit :

Personnel concerné	Rémunération collecte et forfait	Indemnisation de formation	Indemnisation de frais de déplacement
coordonnateur	Forfait de 31,46€/semaine (d'octobre à mars 2014)	20,96 € par session de formation	Selon les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière
Adjoint	Forfait de 20,96€/ semaine (d'octobre à mars 2014)	20,96 € par session de formation	Selon les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière
Agents recenseurs	Feuille de logement enquêté : 1,89€ Feuille de logement non enquêté : 1,05€ Bulletin individuel : 1,89€	20,96 € par session de formation	Selon les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVES

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-077 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascd/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800488&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Page Sécurité Outils



Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de ..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : Recensement de la population 2014 : rémunération du coordinateur, de son adjoint et des agents recenseurs

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-077 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-077-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

https://www.efast.fr/ascd/fo/search/goSearch.do?exchangeId=acte&searchId=searchOut&menuItemId=acte_rechercher

Sites de confiance

100%

démarrer

Boîte de réception...

PV Conseil - Mes...

5 Rappels

Prefecture

4 Internet Expl...

2013-077 (Mode ...

FR: Rechercher sur l'ordinateur

14:51

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-078

RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DU CCAS DU KREMLIN-BICETRE AUPRES DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l’Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DU CCAS DU KREMLIN-BICETRE AUPRES DE LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le Centre communal d'action sociale de la ville du Kremlin-Bicêtre emploie sept agents sociaux qui, dans le cadre du service maintien à domicile, interviennent auprès des personnes âgées en ayant pour missions de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester à leur domicile et de maintenir, créer ou améliorer le lien social des personnes âgées et/ou handicapées.

En cas de problématique ponctuelle ou pérenne de santé, ces agents ne peuvent pas être repositionnés sur d'autres missions au sein même de l'établissement public. A ce jour, l'un des agents se trouve dans cette situation, c'est la raison pour laquelle il est proposé de le mettre à disposition de la ville dans le cadre d'une convention de mise à disposition devant intervenir à compter du 1^{er} janvier 2014.

Je vous propose d'approuver cette convention qui est jointe en annexe de la présente délibération et qui fixe les conditions de la mise à disposition de l'agent.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 et 61-1 ;

Vu le décret n°2008-850 du 15 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition passée entre la ville du Kremlin-Bicêtre et l'un des ses établissements publics de rattachement, le CCAS ;

Vu les courriers d'accord de principe de la ville et du CCAS en date du 22 octobre 2013, respectivement signés par le Maire et la Vice Présidente, sur la mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 25 novembre 2013 approuvant la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité ;

Considérant que l'agent concerné a donné son accord par courrier en date du 29 juillet 2013 pour une mise à disposition auprès de la ville ;

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 2 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON),

_____ **DECIDE** _____

Article 10 D'approuver la convention de mise à disposition d'un agent entre la ville du Kremlin-Bicêtre et le Centre Communal d'Action Sociale du Kremlin-Bicêtre.

Article 11 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEs

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire

Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-078 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/asc/fc/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800501&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte : Ressources Humaines - Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la ville

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-078 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-078-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

démarrer Boîte de réception... PV Conseil - Mes... 5 Rappels Prefecture Internet Expl... 2013-078 [Mode... FR Rechercher sur l'ordinateur 14:52

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS
EN DELIBERATION

N° 2013-079

RESSOURCES
HUMAINES –
MODIFICATION DE LA
CONVENTION DE
MUTUALISATION
D'UNE PSYCHOLOGUE
DU TRAVAIL POUR LE
PERSONNEL AVEC LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE
VAL DE BIEVRE –
AVENANT

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 10
Absents..... 0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE
MUTUALISATION D'UNE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE –
AVENANT

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Lors de la séance du 29 mars 2012, il a été approuvé un avenant à la convention de mutualisation d'une psychologue du travail pour le personnel avec la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre.

Pour mémoire, la convention avec la psychologue du travail fixait son temps d'intervention à une demi-journée hebdomadaire.

Or, afin de répondre aux besoins des agents et de la collectivité, il convient de revoir à la hausse le nombre de permanences assurées à ce jour par cette professionnelle qui en sus de la demi-journée hebdomadaire actuelle serait complétée par deux demi-journées mensuelles.

L'avenant prendra effet dès sa signature et se poursuivra pour chacune des deux années civiles qui suivront et prendra fin le 31 décembre 2014.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 166 ;

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 7 novembre 2011 fixant les taux de remboursement des vacances pour le service d'assistance sociale et de psychologue du travail ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 7 novembre 2011 portant renouvellement de la mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail au sein des villes de l'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 26 mars 2012 portant avenant à la convention d'adhésion pour le service de psychologue du travail pour le personnel ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2011 approuvant le renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'un psychologue du travail pour le personnel avec la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre du 29 mars 2012 approuvant l'avenant à la convention d'adhésion de la ville au service de psychologue du travail pour le personnel, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 12 D'approuver l'avenant à la convention d'adhésion de la ville au service de psychologue du travail pour le personnel mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, qui est joint en annexe.

Article 13 D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de psychologue du travail.

Article 14 D'inscrire les crédits correspondants au budget de la ville.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVE

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-079 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascj/fo/exchange.do?exchangeId=2682276586557800485&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

FAST
Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte :	Ressources Humaines - Modification de la convention de mutualisation d'une psychologue du travail entre la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et la Ville du Kremlin-Bicêtre - Avenant
Date de transmission de l'acte :	02/12/2013
Date de réception de l'accusé de réception :	02/12/2013
Numéro de l'acte :	2013-079 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	094-219400439-20131128-2013-079-DE
Date de décision :	28/11/2013
Acte transmis par :	Gilda KARIMIAN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.4. Autres catégories de personnels 4.4.2. autres

Terminé

démarrer Boîte de réception... PV Conseil - Mes... 5 Rappels Prefecture Internet Expl... 2013-079 [Mode... FR Rechercher sur l'ordinateur 14:53

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

N° 2013-080

Membres présents :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M.BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M.CHIALI, CAVALIER, M.CHAPPELLIER, M.REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme BASSEZ
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

35

Présents.....

25

Représentés.....

10

Absents.....

0

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Une modification du tableau des effectifs vous est à ce jour proposée afin de procéder à des recrutements.

Il convient donc de procéder aux transformations de postes existants suivantes :

- 2 postes d'agent spécialisé en école maternelle de 1^{ère} classe en 2 postes d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe en 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 1 d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en 1 poste d'animateur,
- 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en 4 d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, en vertu d'une disposition réglementaire parue récemment, les infirmiers territoriaux, cadres de catégorie B, peuvent désormais bénéficier d'un classement en catégorie A par intégration dans le nouveau cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux.

Le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, prévoit deux dispositifs distincts d'intégration selon que les infirmiers occupent, au regard des règles de la retraite, un emploi classé dans la catégorie « active » (infirmiers en contact direct et permanents avec les malades, affectés dans des services de santé), ou relevant de la catégorie « sédentaire ». Pour la première catégorie, les agents disposent d'un délai de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013, pour effectuer un choix, pour la seconde, l'intégration s'effectue automatiquement au 1^{er} janvier 2013 par arrêté de l'autorité territoriale.

Deux agents de la collectivité relèvent de la catégorie « sédentaire », le nouveau cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ainsi que le grade d'infirmier en soins généraux de classe normale ayant été créés par délibération du 28 avril 2013, il convient aujourd'hui de créer le grade d'infirmier en soins généraux de classe supérieure afin de procéder à leur intégration.

Je vous demande de bien vouloir approuver les modifications proposées.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 3 et son article 88,

Vu le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2006-1392 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par 33 voix pour et 2 abstentions (M. AUBAGUE, M. POIRSON),

_____ **DECIDE** _____

Article 15 De modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les indications portées aux articles suivants.

Article 16 De créer les postes suivants à compter de la présente délibération :

- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'animateur,
- 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Article 17 De supprimer les postes suivants à compter de la présente délibération :

- 2 postes d'agent spécialisé en école maternelle de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,
- 5 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Article 18 De créer le grade d'infirmier en soins généraux de classe supérieure et deux postes en vue de procéder à l'intégration des deux agents concernés, actuellement positionnés sur l'ancien grade d'infirmier de classe supérieure.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVE

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Luc LAURENT
Le Maire
Député du Val-de-Marne

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-080 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascjfo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800478&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Page Sécurité Outils



Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de ..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-080 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-080-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Terminé

démarrer

Boîte de réception...

PV Conseil - Mes...

5 Rappels

Prefecture

4 Internet Expl...

2013-080 (Mode ...

FR: Rechercher sur l'ordinateur

Sites de confiance

100%

14:53

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2013-081

**GARANTIE D'EMPRUNT
D'UN MONTANT TOTAL
DE 3 864 407 € A
CONTRACTER AUPRES
DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET
CONSIGNATIONS PAR
PARIS HABITAT OPH 7
BD CHASTENET DE
GERY / ANNULE ET
REMPLACE LA
DELIBERATION N°2009-
105**

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

35

Présents.....
Représentés.....
Absents.....

26
9
0

Le 28 novembre 2013 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORE, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. CHIALI, CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme THERET
Mme ALESSANDRINI par M. NICOLLE
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. TRAORE
M. MERCADIER par M. CAVALIER
Mme JURANVILLE par M. BOULANGER
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE
Mme LEBRUN par M. MONTEIL
M. POIRSON par M. AUBAGUE

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 864 407 € A
CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR
PARIS HABITAT OPH 7 BD CHASTENET DE GERY / ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°2009-105**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Par délibération en date du 22 octobre 2009, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à Paris Habitat OPH des prêts d'un montant total de 2 995 612 € pour l'opération située au 7 boulevard Chastenet de Géry au Kremlin-Bicêtre.

Suite à des modifications de financement de la part de l'Etat, Paris Habitat OPH doit contracter un prêt PAM auprès de la Caisse des Dépôts.

Par conséquent, Paris Habitat OPH sollicite la ville du Kremlin-Bicêtre pour obtenir une nouvelle garantie d'emprunts relative au programme de réhabilitation de 58 logements PAM, la construction de 17 logements PLS et 10 logements PLUS.

Le nouveau plan de financement de cette opération se présente ainsi :

- Opération réhabilitation de 58 logements :

-

Ressources	Montant
Subvention du Conseil Général	274 804,00 €
Dégrev TFPB	263 629,00 €
Prêts CDC	1 554 226,00 €
Total des ressources	2 092 659,00 €

- Opération construction de 17 logements PLS :

Ressources	Montant
Subvention du Conseil Général	34 000,00 €
ANRU ou C.I.L.	405 000,00 €
Prêts CDC	1 260 549,00 €
Fonds propres	36,00 €
Total des ressources	1 699 585,00 €

- Opération construction de 10 logements PLUS :

Ressources	Montant
Subvention de l'Etat	28 140,00 €
ANRU ou C.I.L.	180 000,00 €
Prêts CDC	1 049 632,00 €
Fonds propres	1 602,00 €
Total des ressources	1 259 374,00 €

Une convention de garantie d'emprunt nous est proposée par PARIS HABITAT OPH nous garantissant la réservation de 12 logements PAM, 3 logements PLS et 2 logements PLUS pour une durée correspondante à la garantie des emprunts.

Je vous propose d'apporter la garantie de la Commune à hauteur de 100 % aux différents prêts d'un montant total de **3 864 407 EUROS** à contracter par PARIS HABITAT OPH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu l'avis de la commission municipale concernée émis à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DECIDE** _____

Article 19 Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 864 407,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de trois lignes du prêt est destiné à financer la réhabilitation de 58 logements et la construction de 27 logements situés au 7 avenue Chastenet de Géry au Kremlin-Bicêtre.

Article 20 Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

- Ligne du prêt 1 Opération réhabilitation de 58 logements

Caractéristique des prêts	Réhabilitation
Montant du prêt	1 554 226,00€
Durée	25 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	1,85%
Taux annuel de progressivité (1)	0,00%
Modalité de révision des taux	Double Révisabilité non limité
Indice de référence	Livret A(*)
Valeur de l'indice de référence	1 ,25% (**)
Préfinancement	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

- Ligne du prêt 2 Construction de 17 logements

Caractéristique du prêt	PLS	Compl.PLS
Montant du prêt	950 000,00 €	310 549,00€
Durée	40 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,36%	2,29%
Taux annuel de progressivité (1)	0,00%	0,00%
Modalité de révision des taux	Double révisabilité non limitée	Double révisabilité non limitée
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1,25% (**)	1 ,25% (**)
Différé d'amortissement	Aucun	Aucun
Préfinancement	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	570,00 €	180,00€

- Ligne du prêt 3 Construction de 10 logements

Caractéristique des prêts	PLUS
Montant du prêt	1 049 632,00€
Durée	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	1,85%
Taux annuel de progressivité (1)	0,00%
Modalité de révision des taux	Double Révisabilité non limité
Indice de référence	Livret A(*)
Valeur de l'indice de référence	1 ,25% (**)
Préfinancement	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

(1) Le taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*)

Article 3 **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEs

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services,
Isabelle MOUZE-ESTEVEs

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation de l'acte : 2013-081 - Windows Internet Explorer

https://www.efast.fr/ascd/fo/exchange/goExchange.do?exchangeId=2682276586557800490&exchangeTypeId=retour

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris Sites suggérés conges Galerie de composants W...

Actes Soumis au Contrôle de Légalité - Visualisation d...

Page Sécurité Outils



Bienvenue Gilda KARIMIAN
Agent / COMMUNE DU KREMLIN BICETRE

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours Création d'acte Recherche

Message d'information - si vous cliquez sur "Télétransmettre" et que la télétransmission reste bloquée, vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils" puis "à propos de ..."). S'il s'agit d'Internet Explorer version 11, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 11 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@cdcfast.fr pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox.

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : Garantie d'emprunt d'un montant total de 3 864 407 euros à contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations par Paris Habitat OPH 7 Bd Chastenet de Géry/ annule et remplace la délibération n. 2009-105

Date de transmission de l'acte : 02/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 02/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-081 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 094-219400439-20131128-2013-081-DE

Date de décision : 28/11/2013

Acte transmis par : Gilda KARIMIAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts

https://www.efast.fr/ascd/fo/search/goSearch.do?exchangeTypeId=acte&searchId=searchOut&menuItem=acte_rechercher

Sites de confiance

100%

démarrer Boîte de réception - ... PV Conseil - Message ... 5 Rappels Prefecture 5 Internet Explorer FR: Rechercher sur l'ordinateur 14:54